CONSIGNES EN CAS D'AVIS D'EVACUATION
CYCLONE et PLUIES TORRENTIELLES

CONSIGNES COMMUNES

Si un jour de classe, une alerte cyclonique de classe 2 ou une alerte pluies torrentielles est émise avant le début des cours, les élèves et les enseignants ne doivent pas se rendre dans leur établissement. Les personnels non enseignants sont attendus sur site.
Si une alerte cyclonique de classe 2 ou une alerte pluies torrentielles est émise pendant les heures de classes, les élèves doivent être renvoyés chez eux sans délai. L'école sera fermée quand tous les élèves l'auront quittée.

Cellule de crise au bureau du chef d'établissement

Fonction	**NOM**
Chef d'établissement	Mustapha SELMAOUI
Directrice des Affaires Financières	Cendrine GELLÉ
Directeur du Primaire	Stéphan CHALLET
Principale adjointe	Nadia CARIOU
Gestionnaire Ressources Humaines	Laurina HENNEQUIN

CONSIGNES POUR L'ECOLE PRIMAIRE

Responsables du bon déroulement des opérations :

- **Pour l'élémentaire : Stéphan CHALLET, Directeur**
- **Pour la maternelle : Francesca UPPIAH, Assistante Vie Scolaire Primaire**

- Avant même l'avis d'évacuation, si les pluies sont trop importantes, les activités sportives, les dédoublements, cours en groupe sont annulés. Les élèves restent dans leur salle de classe habituelle sous la responsabilité de leur enseignante ou enseignant.
  Les professeurs d'anglais, arts plastiques, FLE, EPS, les remplaçants restent disponibles pour exécuter les opérations. Ils sont désignés comme « personnels référents » ci-dessous.
- Dès diffusion de l'avis d'évacuation par les autorités mauriciennes :
  - Chaque enseignant dans sa salle de classe est informé de l'avis par le canal d'information d'urgence de Pronote

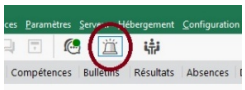

  - Chaque enseignant dispose déjà des fiches PPMS individuelles des élèves de sa classe ainsi que d'un registre de décharge pour horodater les départs des élèves et faire signer les responsables qui les prendront en charge.
  - Les intercours et récréations sont annulés. L'enseignant et les élèves doivent rester dans leur salle habituelle tout au long des opérations d'évacuation.
  - Les personnes référentes rejoignent immédiatement le poste correspondant aux missions qui leur ont été confiées
  - Dans chaque salle, les enseignants
    - Expliquent la nature de l'évènement et rassurent les élèves
    - Informent de la conduite à tenir
    - Assurent l'encadrement des élèves
    - Contrôlent la présence des élèves
    - Communiquent les absences des élèves sur Pronote au fur et à mesure des départs
    - Informent le référent ou l'infirmière des problèmes éventuels rencontrés
    - Restent dans leur salle jusqu'au départ du dernier élève de leur classe

Fonctionnement :

- A chaque arrivée de bus, le secrétariat de direction l'indique sur le canal de communication d'urgence de Pronote
- Les enseignants des classes regroupent les élèves concernés
- Le personnel référent passe collecter les élèves concernés pour les diriger vers le bus
- Les enseignants des classes saisissent le départ dans la feuille d'absence de Pronote

Les personnels référents sont les enseignants sans charge de classe (élémentaire) et les ASEM (pour la maternelle) : ils accompagnent sur le parking les élèves qui prennent le bus pour une prise en charge par les chauffeurs.

- Les élèves qui ne sont pas transportés en bus attendent que la personne responsable vienne les chercher dans la salle de classe. Les enseignants font signer la prise en charge par la personne responsable (parent ou personne désignée).
- 2 heures après le déclenchement de l'alerte, les élèves qui n'auront pas quitté l'établissement seront rassemblés à l'administration. Si les élèves n'ayant pas quitté l'établissement sont des enfants d'un membre du personnel, le délai de 2h ne s'applique pas, le personnel étant réquisitionné jusqu'à nouvel ordre.
- L'ensemble du personnel ne pourra quitter l'établissement que sur autorisation du chef d'établissement qui s'assurera que les dispositions de sécurité prises ne nécessitent plus sa présence.
- LEVER L'ALERTE : l'alerte sera levée par la radio. La réouverture de l'école sera précisée sur le site Web de l'école et par email aux parents si possible.

CONSIGNES POUR LE COLLEGE

Responsables du bon déroulement des opérations :

- Nadia Cariou, Principale adjointe
- Wendy Tartarin, Conseillère Principale d'Education

- <u>Avant même l'avis d'évacuation</u>, si les pluies sont trop importantes, les activités sportives, les dédoublements, cours en groupe sont annulés.

- <u>Dès diffusion de l'avis d'évacuation par les autorités mauriciennes :</u>

  - Les professeurs d'EPS rassemblent leurs élèves en salle polyvalente collège.
  - Chaque enseignant dans sa salle de classe est informé de l'avis par le canal d'information d'urgence de Pronote.
  - Les intercours et récréations sont annulés. L'enseignant et les élèves doivent rester dans la salle où ils se trouvent pendant les opérations d'évacuation.
  - Les personnes référentes rejoignent immédiatement le poste correspondant aux missions qui leur ont été confiées :
    - Les surveillants installent un accueil par niveau devant le bureau de Vie Scolaire pour faire émarger la décharge. Les surveillants répartis dans le bâtiment récupèrent les élèves concernés dans les classes.
    - Les surveillants récupèrent en parallèle les élèves partant en bus après avoir géré la première vague de parents venant chercher leur enfant
  - Dans chaque salle, les enseignants
    - Expliquent la nature de l'évènement et rassurent les élèves
    - Informent de la conduite à tenir

- Assurent l'encadrement des élèves
- Contrôlent la présence des élèves
- S'assurent d'avoir communiqué la liste nominative des absents via Pronote
- Informent le référent ou l'infirmière des problèmes internes

➢ Les surveillants organisent le départ des élèves vers le parking pour une prise en charge par les chauffeurs.

➢ 2 heures après le déclenchement de l'alerte, les élèves qui n'auront pas quitté l'établissement seront rassemblés à l'administration. Si les élèves n'ayant pas quitté l'établissement sont des enfants d'un membre du personnel, le délai de 2h ne s'applique pas.

➢ L'ensemble du personnel ne pourra quitter l'établissement que sur autorisation du chef d'établissement qui s'assurera que les dispositions de sécurité prises ne nécessitent plus sa présence.

- LEVER L'ALERTE : l'alerte sera levée par la radio. La réouverture de l'école sera précisée sur le site Web de l'école et par e-mail aux parents si possible